

R. c. Ryan Kore, Cour de justice de l'Ontario, 1^{er} décembre 2005

L'accusé a plaidé coupable à 1 chef d'accusation de complot pour la production de monnaie contrefaite et 1 chef de possession d'instrument pour la fabrication de monnaie contrefaite. Il s'agissait des premières accusations déposées dans le cadre de l'opération « Bulldog ».

L'enquête a révélé que M. Kore et son complice, M. Aaron England, étaient à la tête d'un réseau de production de monnaie contrefaite. M. Kore était impliqué dans la production et la supervision des personnes engagées pour imprimer les billets. Deux autorisations d'écoute électronique ont permis aux policiers d'intercepter plus de 100 conversations aux cours desquelles M. Kore et England discutaient notamment des détails relatifs à la production des billets contrefaits. Ceux-ci étaient produits à divers emplacements. La fouille d'un des locaux de production a permis la saisie d'une grande quantité de cartouche d'encre, d'un ordinateur, de feuilles de billets probablement destinés à la contrefaçon. Le jour de l'arrestation, les policiers ont saisi \$240,000.00 en billets contrefaits.

Selon un expert de la GRC, les billets contrefaits étaient d'excellente qualité. Un affidavit de la Banque du Canada a été déposé en preuve lors des représentations sur sentences. L'accusé, âgé de 24 ans, avait déjà été condamné pour possession de billets contrefaits. Au moment de la sentence, les policiers n'avaient pas encore estimé la valeur totale des billets mis en circulation par ce réseau.

Le juge a sentencing l'accusé à une peine de 4 ans d'emprisonnement, soulignant la gravité du geste posé par l'accusé et l'effet négatif sur l'économie canadienne.